[58v., 120.tif] Tems froid et desagréable.

comme Ricci se fait encore duper par les Grecs qui au lieu d'obéir recommencent a ecrire. Le jouaillier Wiesinger m'apporta ma croix fort embellie au moins quant au coulant, et la bague pour Me de Canto et celle de Me Maffei, et le vilain portrait de cette derniére. Travaillé sur les Paÿs bas. Un instant chez le Cte de Rosenberg qui me dissuada d'aller promener. Je lus avec plaisir la requête des bourguemaitres et echevins de la ville et territoire de Wervicq au paÿs retrocedé qui demandent que le droit de moulage converti depuis 1755, en une capitation de 12, sols par tête pour toute personne de tout âge dont 1771. ont seulement eté exceptés les enfans au dessous de cinq ans soit converti en un impot réel et territorial. Le Conseil des Finances en datte du 4. janvier 1782. ne veut point acquiescer a leur demande, mais il opine exempter les enfans au dessous de 7, ans de ce droit de moulage, et etendre apres l'exemption jusqu'a l'age de 12. ans. Raport du Pce de Starhemberg du 31. Xbre 1781, que le Conseiller le Clerc a deja commencé le coulement des Comptes de l'administration des Etats du Brabant pour l'année 1780. Ce sera la premiere fois qu'on examinera leur gestion. Journal de la Recette generale